

## NOTAIRES

### Jérôme PAOLINI

Notaire  
Diplôme Supérieur de Notariat  
Diplôme Universitaire Gestion de Patrimoine

### Serena ACQUAVIVA

Notaire  
Diplôme Supérieur de Notariat  
Diplôme de Conseiller en Gestion de Patrimoine

### Amelia FLORI

Notaire  
Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Notaire

### Laetitia FLORI-PACCIONI

Notaire  
Diplôme Supérieur de Notariat

**105 Quai des Etats-Unis  
06300 NICE**

**TÉLÉPHONE  
04.22.45.13.60**

**TÉLÉCOPIE  
04.22.45.13.55**

**COURRIEL  
df.office@notaires.fr**

**SITE INTERNET  
df.notaires.fr**



**Parking Sulzer**



**Prise de rendez-vous  
en ligne**



**Paie ment  
par carte bancaire**

## CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

### Commune de POGGIO-DI-NAZZA (20240)

Suivant acte reçu par Me Jérôme PAOLINI, Officier Public, Notaire à NICE (06300), le 3 novembre 2023 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

1°) Madame Jacqueline Toussainte SABBATORSI, demeurant à POGGIO DI NAZZA (20240).  
Née à LUGO DI NAZZA (20240), le 4 juillet 1950.  
Veuve de Monsieur Raymond Henry TIBERI.

2°) Monsieur Antoine Laurent TIBERI, employé DDE, demeurant à POGGIO-DI-NAZZA (20240).  
Né à BASTIA (20200) le 4 août 1977.  
Célibataire.

Sur la commune de POGGIO-DI-NAZZA (HAUTE-CORSE) 20240, dans un bâtiment à usage d'habitation cadastré Section B N°376 Lieudit CHIESA Surface 00ha03a75ca.

Lot numéro 5 : Au rez-de-chaussée, une pièce centrale.

Lot numéro 6 : Au rez-de-chaussée, deux pièces, un WC et une terrasse côté Nord.

Lot numéro 9 : Au 1er étage, deux pièces côté Nord.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Que, par suite, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant un délai de TROIS (3) mois.

L'avis de réception de la préfecture devra être envoyé à l'adresse courriel suivante : **accueil@df.notaires.fr**

  
**Maître Jérôme PAOLINI**  
**Notaire**  
**POUR AVIS,**  
**Maître Jérôme PAOLINI**  
**Notaire**  
06300 NICE